

D-2011/417

Ecoles élémentaires. Séjours de découverte du 1er trimestre 2011-2012. Autorisation

Madame Brigitte COLLET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Les séjours de découverte constituent un complément intéressant de la pédagogie. Ils font découvrir aux élèves des écoles de Bordeaux des sites naturels ou historiques et leur permettent la pratique d'activités ou des cultures étudiées en classe.

En accord avec l'Inspection Académique et conformément au code des marchés publics, une mise en concurrence simplifiée a été organisée sur 4 thèmes :

Patrimoine, Culture, Sports et Environnement.

Le résultat de cet appel d'offres a permis de dégager une liste de centres agréés.

En accord avec les services de l'Education Nationale qui valident les projets pédagogiques développés par les enseignants, la Mairie participe au financement des différents séjours selon les taux définis ci-dessous :

- Ecoles hors « réseau de réussite scolaire » :
50 % du coût projet par enfant avec un maximum de 35 Euros par nuitée ;
- Ecole en « réseau de réussite scolaire » :
80 % du coût projet par enfant avec un maximum de 45 Euros par nuitée.

Le coût du séjour de l'enseignant et des accompagnateurs imposés par le taux d'encadrement de l'Education Nationale est pris en charge par la Mairie de Bordeaux.

La commission mixte Inspection Académique – Ville de Bordeaux qui s'est réunie le 17 juin 2011 a statué sur des projets de 12 classes.

Elle a accepté, au regard des dossiers présentés par les écoles, de financer pour cette année scolaire huit classes élémentaires de cycle 3 et de ne pas accompagner les projets de cycle 2 non prioritaires, comme indiqué dans les circulaires d'information transmises par la Mairie et l'Inspection Académique.

Vous trouverez ci-joint, la liste des écoles retenues pour le 1er trimestre de l'année scolaire 2011-2012.

Par ailleurs, des écoles ont souhaité compléter le financement accordé en utilisant une partie de l'enveloppe transport allouée en début d'année scolaire pour les transports ponctuels. Ce financement vient compléter notre participation aux frais des séjours.

Je vous propose, d'accepter ces projets et de contribuer au financement de ces séjours à hauteur de 31.164,00 Euros.

La dépense sera imputée au budget 2011 fonction 213 compte 6188 et 6247.

ADOpte A L'UNANIMITE

MME COLLET. -

Sur les écoles élémentaires, il s'agit des séjours de découverte pour le 1^{er} trimestre de l'année scolaire 2011/2012.

La Ville finance des séjours de découverte autour de 4 thèmes ; Patrimoine, Culture, Sports et Environnement.

La commission mixte Inspection Académique / Ville de Bordeaux s'est réunie fin juin et a statué sur les projets de 12 classes pour le 1^{er} trimestre de l'année scolaire à venir. Elle a accepté les projets de 8 classes. Par contre elle ne souhaite pas accompagner les projets de cycle 2, conformément aux circulaires de l'Education Nationale.

Puisque les projets présentés par les classes de cycle 2 CP et CE1 posaient un problème cette année, nous avons décidé de revoir et d'essayer d'ouvrir des classes de découverte pour l'année à venir à partir de janvier 2012.

M. LE MAIRE. -

M. MAURIN

M. MAURIN. -

12 classes étaient retenues l'an passé, 8 classes seulement cette année. Nous regrettons à nouveau que la Ville n'accompagne pas suffisamment l'engouement manifesté par les enseignants en faveur des classes transplantées. Il s'agit pourtant d'une action intégrée à l'objectif éducatif de l'Agenda 21 de la Ville qui nécessiterait selon nous de débloquer de nouvelles lignes budgétaires. Merci.

M. LE MAIRE. -

Vous vous abstenez ?

M. MAURIN. -

Non, on vote pour.

M. LE MAIRE. -

Mme LABORDE

MME LABORDE. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voulais répondre à M. MAURIN. Il n'y a eu que 12 enseignants qui ont présenté ces projets, c'est pour ça qu'il n'y a que 8 classes retenues, parce que 4 classes étaient hors projet.

M. LE MAIRE. -

Mme NOËL

MME NOËL. -

On a bien compris que les classes étaient hors projet, mais on est sur des sommes minimales de l'ordre de 2.500 à 5.000 euros par classe aidée.

Nous considérons tout comme notre collègue MAURIN qu'il s'agit d'économies de bouts de chandelles.

De plus je trouve qu'il est vraiment dommage qu'on n'épaule pas des équipes pédagogiques lorsqu'elles font preuve justement d'innovation en montant des projets de séjour éducatif et qu'elles se voient recaler comme étant non prioritaires. Personnellement je trouve ça assez scandaleux compte tenu des montants qui sont en jeu.

Evidemment nous voterons pour les 8 qui sont retenues mais nous déplorons que les 4 autres ne le soient pas.

M. LE MAIRE. -

Mme COLLET

MME COLLET. -

La décision de retenir ou pas un projet n'est pas uniquement financière mais relève également de la pertinence du projet pédagogique. Pour cela ce n'est pas la compétence de la Mairie de Bordeaux mais c'est bien celle de la commission mixte où siège l'Inspecteur d'Académie ou son représentant. Donc nous ne sommes pas responsables de la décision finale.

M. LE MAIRE. -

Qui vote contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Merci.

Ecole Classe R R S	Date séjour	Lieu séjour	Effectif enfant	Effectif Adulte	Subvention mairie par enfant et nuitée	Subvention mairie par adulte et nuitée	Subvention Totale
Balguerie M. Sansebastian // Mme Léonardo CE2 2 classes	17 au 21 octobre 2011	Urrugne 64	50	5	41,60€	0,00€	8 320,00 €
Dupaty Mmes Brusquand et Ferran CE 2 2 classes	10 au 14 octobre 2011	Sireuil 24	57	6	47,20€	0,00€	10 761,20 €
TOTAL							19 081,20 €

Ecole Classe HORS R R S	Date séjour	Effectif enfant	Effectif Adulte	Subvention mairie par enfant et nuitée	Subvention mairie par adulte et nuitée	Subvention Totale
Stendhal M. Chevillot et Mme Hiard CM1 - CM2 (2 classes)	27 au 29 septembre 2011	50	0	35,00€	0,00€	5 250,00 €
Flornoy Mmes Laurent et Charrier CM2 (2 classes)	19 au 23 septembre 2011	52	6	29,40€	29,90€	6 832,80 €
Total						12 082,80 €